Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260923-D202609234-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 23 Septembre 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

Présents :	Jérôme MEUNIER, Laurent KRUST, Brigitte LE VAILLANT, David NATUS, Karine RIVALLAIN, Mikaël CANO, Stéphane PLUNIAN, Aurore BRACQ, Gaëlle CHESNEL, Virginie LE LIBOUX, Céline LE GOFF, Philippe LE CALLONNEC, Ghislaine HUBY CISSOU, Sammy GAUTIER, Hippolyne LE MEUR, François BLAYO, Francette CHAULOUX, Gérard LE FRAPPER, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Patrick CARLET, Betty BARGUIL, Thierry LE TOUZO, Stéphane PIGACHE, Virginie LE GARREC Philippe FINET
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Nathalie DOUCET, Sylvain JEHANNO, Armelle NICOLAS,
Absent(s) excusé(s) :	0
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Date de convocation du Conseil municipal :	09 septembre 2026
Secrétaire de séance :	Stéphane PLUNIAN

4-ENFANCE – CHARTE DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE

La charte vise à préciser les modalités de fonctionnement du Relais Petite Enfance, ses missions et les engagements réciproques. Un travail collaboratif a permis de définir les points essentiels (rôle du relais, relation parents employeurs et assistants maternels, missions des assistants maternels).

Les engagements réciproques permettent de garantir un accueil de qualité, dans un climat de confiance, de respect et de convivialité.

Vu le code général des collectivités territoriales

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260923-D202609234-DE

Vu la commission Enfance Jeunesse du 07 Septembre 2026

Considérant la nécessité de formaliser les modalités de fonctionnement du relais Petite Enfance afin de garantir un service de qualité et de renforcer la lisibilité de ses missions auprès des familles et des professionnels.

Sur proposition du bureau municipal,

Et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'approuver la charte de fonctionnement du Relais Petite Enfance, annexée à la présente délibération.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à son application.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,

Stéphane PLUNIAN

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)

Le Maire,

Jérôme MEUNIER